



**FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS**  
AVIS N° 2021\_50001\_0044

---

**A Marseille, le 21 septembre 2021**

Direction de l'Architecture, de la valorisation des équipements et de leurs usages  
Direction des Etudes et Grands Projets de Construction  
Service Maîtrise d'Ouvrage

Adresse du profil acheteur : [marchespublics.mairie-marseille.fr](http://marchespublics.mairie-marseille.fr)

**Objet :** Marché de maîtrise d'oeuvre relatif aux études et travaux de restauration de la bastide Magalone, de la chapelle et de la citerne situées - 245 boulevard Michelet – 13009 Marseille.

**RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION**

**Question 2, posée le 20 septembre 2021**

Bonjour, à la page 7 du RC il est mentionné que les relevés sont à la charge du titulaire « A charge pour le titulaire du marché de réaliser les relevés et plans qui seront nécessaires à l'exécution de sa mission » Cependant, cette prestation n'est pas indiquée dans les prestations complémentaires demandées dans l'acte d'engagement. Ce type de prestations est de nature à engager la responsabilité du prestataire. Pouvez vous nous confirmer que la prestation des relevés REL au titre de la Loi MOP est bien demandée dans cet appel d'offre ? Dans ce cas, pouvez-vous mettre à jour l'acte d'engagement pour faire apparaître la mission REL ?

**Réponse 2, transmise le 21 septembre 2021**

Dans le cadre de la mission de base, le maître d'œuvre doit réaliser les éléments suivants :  
- AVP, PRO, AMT, VISA, DET et AOR.

Ces éléments sont définis dans le cadre de la loi MOP. Ils comprennent l'établissement de plans et l'estimation du coût des travaux.

Il n'y a donc pas lieu d'ajouter une mission complémentaire.